

CHALLENGE TECHNIQUE NATIONAL OU CHALLENGE TECHNIQUE REGIONAL
EPREUVE DE DEMONSTRATION TECHNIQUE
(BÂTON, CANNE DE DEFENSE, CANNE-SAVATE)

1. PRINCIPE ET SPECIFICITES

Le présent règlement s'applique pour une compétition officielle nationale ou régionale. L'intitulé de la compétition est **Challenge Technique** (National ou Régional). Le présent règlement peut être utilisé pour des compétitions non officielles et des compétitions de club.

Une démonstration technique vise à :

- Démontrer la maîtrise technique des compétiteurs.
- Démontrer les capacités des compétiteurs à concevoir une démonstration illustrant un thème donné tout en respectant la nécessaire efficacité de nos disciplines.
- Valoriser une expression stylistique personnelle des compétiteurs.

Un second aura un rôle identique à celui du second en assaut de canne de combat pendant la démonstration.

La présentation de la licence FFSBFDA et du certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la canne de combat en compétition » sont suffisants pour s'engager dans une compétition.

Une démonstration peut être réalisée dans les disciplines suivantes :

- Le bâton (le bâton de Joinville et le bâton fédéral ne sont pas dissociés en épreuve de démonstration).
- La canne de défense.
- La canne-savate.

De plus pour chaque discipline, on distingue différentes catégories :

- Le binôme (ou duo).
- Le groupe (au moins 3 participants par équipe).

Le règlement spécifique de la compétition précisera la modalité de la compétition (binôme ou groupe) et les disciplines concernées. Par exemple une compétition peut se limiter à « bâton en binôme ».

Les compétitions de démonstration sont mixtes et il faut être âgé d'au moins 12 ans pour y participer. Si plusieurs disciplines ou catégories existent dans une compétition, il est possible pour un tireur de concourir dans plusieurs des disciplines ou catégories.

Une démonstration peut être sonorisée. La sonorisation peut être gérée par les compétiteurs ou le second.

En binôme (duo) ou en groupe la démonstration peut comporter des phases d'assaut coopératif (pour tout ou partie) et des phases de mouvement d'ensemble (pour tout ou partie).

Quelle que soit la discipline ou la catégorie, le thème choisi pour une démonstration est libre mais il doit être notifié aux juges avant le début de la démonstration.

Exemple de thèmes pour le bâton :

- Assaut (binôme).
- La parade riposte et la contre-attaque (binôme)
- Enchaînement simultané (binôme ou groupe)
- Le travail sur plusieurs faces (groupe)
- *Etc*

Exemple de thèmes pour la canne de défense :

- Assaut (binôme)
- Les désarmements (binôme)
- Les techniques du grade bleu et vert (binôme)
- Le travail sur plusieurs faces à 1 contre 2 (groupe)
- *Etc*

Exemple de thèmes pour la canne-savate :

- Assaut (binôme)
- Les distances de combat (binôme)
- Créer des ouvertures et les exploiter (binôme)
- Le travail sur plusieurs faces à 1 contre 2 (groupe)
- *Etc*

2. LES JUGES

Un même jury notera l'ensemble d'une phase de la compétition (qualifications, phase finale, phase de classement) pour une catégorie au sein d'une discipline (par exemple le duo en bâton). Le diplôme d'officiel n'est pas exigé pour juger une compétition.

En revanche, les juges doivent avoir des qualifications spécifiques pour juger une discipline.

Conditions pour juger en bâton :

- Soit avoir un grade rouge minimum dans une des deux disciplines de bâton et être moniteur de canne de combat et bâton.

- Soit faire partie ou avoir fait partie en tant que membre de l'équipe bâton de la commission technique et sportive du CNCCB.

Conditions pour juger en canne de défense et en canne-savate :

- Soit avoir un grade rouge minimum en canne de défense et être moniteur de canne de combat et bâton.
- Soit avoir un gant rouge en boxe française et être moniteur de canne de combat et bâton.
- Soit avoir un pommeau rouge en canne de combat et être moniteur de savate boxe française.
- Soit avoir un grade rouge en canne-savate et être moniteur de canne de combat et bâton ou de boxe française.
- Soit faire partie ou avoir fait partie en tant que membre de l'équipe canne de défense ou canne-savate de la commission technique et sportive du CNCCB.

Un jury est constitué de 2 ou 3 juges, dont un président qui a la charge de transmettre les résultats du jury au DO.

Circonstances particulières

En cas de circonstances particulières le Comité Directeur du CNCCB (pour une compétition nationale) ou le CTL de la ligue concernée (pour une compétition locale officielle) peut désigner une personne qualifiée pour faire partie des jurys de la compétition.

3. DEROULEMENT D'UNE DEMONSTRATION

Chaque équipe de compétiteurs réalise deux passages devant le jury. La zone d'évolution des compétiteurs est un carré de 9 m x 9 m disposé devant la table du jury. Une distance de 1,5 m sépare la table du jury de la zone d'évolution des compétiteurs. Des chaises sont disposées dans la zone de repos et de préparation des tireurs à destination du second et des compétiteurs (voir la Figure 1 ci-dessous). La zone de repos des tireurs peut être à droite ou à gauche de la table des juges.

Avant le premier passage un temps de préparation maximal d'1 minute est accordé aux tireurs pour préparer leur passage. En effet du matériel complémentaire peut être nécessaire pour la démonstration (sonorisation, armes complémentaires, accessoires...). Le matériel complémentaire peut être disposé dans l'aire d'évolution ou juste à l'extérieur des limites de l'aire d'évolution. Mettre un pied en dehors de l'aire d'évolution en cours de démonstration est une faute.

Au début d'un passage, le tireur ou le groupe de tireurs salue le jury, puis se met en place pour le début du passage.

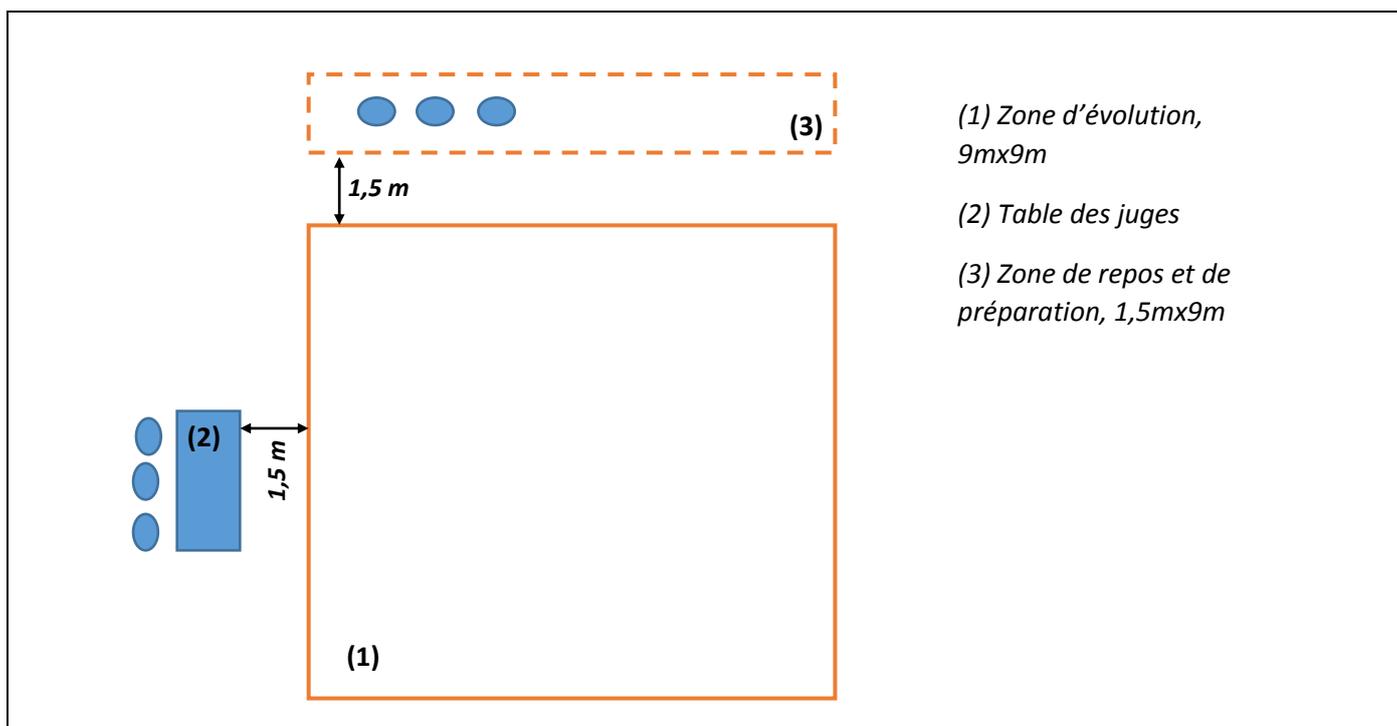


Figure 1 : Organisation d'une aire de démonstration

Un des juges donne le signal du départ et la démonstration commence. Le temps de démonstration écoulé est affiché et visible des tireurs. La démonstration doit durer entre 1 min et 1 min 30s et à la fin de la démonstration, les tireurs viennent à nouveau saluer le jury avant de quitter l'aire de démonstration.

A 1min 30s, si la démonstration n'est pas terminée, un des juges signale (avec un signal sonore) que la démonstration est terminée. A partir de cet instant les tireurs s'arrêtent, saluent le jury et rejoignent leur zone.

Entre le premier et le second passage, un temps de repos, de concertation et de préparation de l'aire d'évolution de 1min30s est accordé aux compétiteurs. Le second passage se déroule comme le premier.

Pendant ce temps de repos, chaque juge remplit la feuille de jugement en notant le premier passage.

Les 2 passages peuvent être différents en termes de contenu. A la fin du second passage les compétiteurs disposent d'1 min pour débarrasser l'aire d'évolution et leur zone de repos de leur matériel.

Pendant ce temps de repos, chaque juge remplit la feuille de jugement en notant le second passage.

Les juges transmettent leur feuille de jugement au président du jury et la note finale d'un passage est la somme des notes des juges pour ce passage.

La note attribuée aux compétiteurs sera la note du passage qui a obtenu la note finale la plus élevée.

Le Président du jury peut arrêter la démonstration en cas de risque manifeste pour la sécurité des participants ou du public. Il peut alors :

- Soit donner des instructions aux compétiteurs pour sécuriser la démonstration. Le temps pris par cet arrêt n'est pas décompté du temps de passage.
- Soit arrêter définitivement le passage des tireurs (qui gardent le bénéfice de leur second passage).

4. JUGEMENT D'UNE DEMONSTRATION

Le principe de jugement repose sur l'utilisation d'une grille de notation remplie par chaque juge. 4 critères sont jugés :

- Maîtrise technique de la discipline (5 Pts)
- Opposition (5 Pts)
- Esthétique et originalité (5 Pts)
- Conception de la démonstration (5 Pts)

Le modèle de feuille de jugement et d'échelle de notation est donné à la Figure 2 (page suivante).

Juge :	Signature :	
Discipline :	Date :	
Tireur(s) :		
Thème de la démonstration :		
.....		
	Passage n°1	Passage n°2
Maîtrise technique de la discipline (/5 Pts) Respect des critères techniques imposés et des règles de la démonstration, qualité et variété des techniques employées, gestion des déplacements, gestion de l'espace...		
Opposition (5 Pts) Valeur tactique de la démonstration en général et en rapport avec le thème de la démonstration, rôles d'attaquant et de défenseur, combinaisons entre partenaires...		
Esthétique et originalité (5 Pts) Rythme d'exécution et variations de rythme, fluidité, esthétique, originalité et valeur artistique, intégration à bon escient de techniques issues d'autres disciplines ou d'accessoires...		
Conception de la démonstration (5 Pts) Clarté de ce qui veut être démontré, construction dans le temps de la démonstration, pédagogie...		
Totaux (somme des points pour 1 passage)		
<p>Echelle de notation : 0 = Compétence non démontrée, 1 = Critère rarement démontré et beaucoup de défauts dans la mise en œuvre, 2 = Critère peu démontré et mise en œuvre médiocre, 3 = Critère assez fréquemment démontré mais imparfaitement mis en œuvre ou critère peu fréquemment démontré mais bien mis en œuvre, 4 = Critère fréquemment démontré et bien mis en œuvre, 5 = Démonstration de compétences hors du commun pour le critère considéré.</p> <p>Les demi-points sont autorisés.</p>		

Figure 2 : Feuille de jugement d'une démonstration

5. TENUE ET PROTECTIONS

La tenue est libre mais doit être décente selon l'appréciation des juges qui sont habilités à prendre des décisions en conséquence (par un vote à la majorité, la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité). La tenue peut être par exemple un costume d'époque ou une simple tenue de sport.

En bâton le port de protections est laissé au choix des compétiteurs qui, de toute façon, réalisent un travail coopératif.

En canne de défense et en canne-savate les protections minimums exigées sont :

- Une coquille (pour les hommes) ou un protège poitrine (pour les féminines).
- Un protège dents en l'absence de masque ou de casque.
- Des gants de type MMA ou Taekwondo.

6. TECHNIQUES, ARMES ET ACCESSOIRES AUTORISES

Il est possible d'intégrer dans une démonstration toutes les variantes et techniques décrites dans le cahier n°10 pour une discipline donnée. Il est aussi possible de ponctuellement démontrer une variante nouvelle ou technique inhabituelle pourvu qu'elle soit en concordance avec les critères d'efficacité et de style de la discipline concernée.

Il est possible d'intégrer quelques techniques issues d'autres disciplines dans une démonstration si elles sont tactiquement pertinentes (par exemple un chassé frontal comme riposte dans une démonstration de bâton dont le thème est la parade riposte).

Les armes utilisées sont celles décrites dans les chapitres du cahier n°10 consacrées aux disciplines concernées. Les caractéristiques des armes de base utilisées dans chaque discipline sont décrites dans le tableau ci-dessous.

	Bâton Fédéral (discipline bâton)	Bâton de Joinville (discipline bâton)	Canne de défense	Canne-savate
Arme principale	Bâton tronconique ⁽¹⁾ en châtaignier écorcé, de longueur 1,4m	Bâton tronconique ⁽¹⁾ en châtaignier écorcé, de longueur comprise entre 1,60m 1,80m	Canne tronconique ⁽¹⁾ en châtaignier écorcé de longueur comprise entre 95 cm et 1,1 m	Canne tronconique ⁽¹⁾ en châtaignier écorcé de longueur comprise entre 95cm et 1,1m
Autres armes usuelles de la discipline	Bâton de marche	« Bâton à deux bouts » et armes associées au bâton à deux bouts, bâton de marche	Canne en rotin ou canne protégée par une couche de mousse de longueur comprise entre 95cm et 1,1m, canne de ville, simulateurs d'arme d'un agresseur	Bâton Fédéral

Note : Une tolérance de +/- 0,5 cm est acceptée sur les longueurs spécifiées.

(1) : Tronconique signifie que le diamètre du talon de l'arme est supérieure au diamètre de la pointe du bâton ou de la canne

Pour une partie de la démonstration, il est possible d'utiliser des armes dont l'emploi suit le même principe et utilise les mêmes techniques que l'arme principale de la discipline. Par exemple en bâton Fédéral on peut employer un bâton de marche, en bâton de Joinville on peut utiliser une des armes anciennes qui y étaient associées comme le fléau agraire, en canne de défense il est possible d'utiliser une canne de ville *etc.*

De même il est possible pour une partie de la démonstration d'utiliser d'autres armes utilisées dans une des disciplines du CNCCB pour les opposer à l'arme principale de la discipline démontrée.

Enfin, il est possible pour une partie de la démonstration d'utiliser des accessoires si leur emploi se justifie. Par exemple, il est possible de simuler une défense contre un couteau factice ou autre arme tranchante en canne de défense.

7. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Une compétition comporte au minimum 3 équipes par catégorie. Typiquement une compétition comporte une phase de qualification par poule, une phase finale et une phase de classement.

7.1 PHASE DE QUALIFICATION

Dans la phase de qualification les tireurs réalisent une démonstration selon un ordre tiré au sort. Le classement est établi sur la note du meilleur passage de chaque tireur ou de chaque équipe de tireur. Jusqu'à 7 équipes engagées, la phase de qualification ne comporte qu'une seule poule. Comme le nombre minimal d'équipes engagées est de 3, une poule comporte entre 3 et 7 équipes. Au-delà de 7 équipes engagées, au moins deux poules de qualification sont constituées.

7.2 PHASE FINALE

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'équipes sélectionnées pour la phase finale en fonction du nombre de poules dans la phase de qualification.

Nb de poules	Nb d'équipes dans une poule	Nb d'équipes en phase finale	Nb d'équipes en phase de classement
1	3	2	Toutes les équipes non qualifiées pour la phase finale
1	4	3	
1	5-7	4	
2	3-7	2 par poule	
3	3-7	2 par poule	
4	3-7	2 par poule	
5	3-7	2 par poule	

Les compétiteurs sélectionnés pour la phase finale réalisent une démonstration (2 passages) selon un ordre tiré au sort.

Le classement est établi sur la note du meilleur passage de chaque équipe lors de la phase finale. Dans le cas où deux équipes seulement sont en phase finale, la médaille de bronze n'est pas attribuée.

7.3 PHASE DE CLASSEMENT

Afin que toutes les équipes puissent réaliser un nombre de passages à peu près équivalent, les équipes non qualifiées en phase finale ont accès à une phase de classement.

En phase de classement, une équipe a la possibilité :

- Soit de conserver la note obtenue lors de la phase de qualification.
- Soit de faire un passage supplémentaire pour essayer d'augmenter sa note. La meilleure des notes entre la phase de qualification et la phase de classement sera conservée pour le classement final.